

**Travaux de rénovation et de réhabilitation
des parcs et promenades
Crédit cadre annuel 2002**

Préavis n° 240

Lausanne, le 20 septembre 2001

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 800'000 francs nécessaire à la couverture des frais de rénovation, d'adaptation et de réhabilitation des parcs et promenades publics pour l'exercice 2002.

2. Préambule

Que ce soit pour les domaines de la sécurité du public dans les aménagements verts, pour ceux liés au trafic ou, encore, pour combler des manques patents d'équipement, le crédit cadre permet de réagir et de répondre avec souplesse aux attentes des administrés. En effet, habitudes prises ou signes du temps, ceux-ci montrent toujours plus d'impatience à voir résolus leurs problèmes ou à obtenir l'objet de leur désir.

Il est, par ailleurs, vrai qu'à la vitesse à laquelle il est possible de voir se réaliser certains objets, on pourrait craindre qu'enfin livrés, ils ne correspondent plus aux besoins.

3. Situation du crédit cadre 2000

Comme rappelé dans les précédents préavis (No 50 du 10 septembre 1998¹, No 105 du 30 septembre 1999² et No 177 du 5 octobre 2000³), l'ouverture de chantiers est tributaire, non seulement des travaux effectués par d'autres intervenants, mais aussi de la survenance d'urgences, ce qui explique que la liste des objets prévus n'a pu être réalisée intégralement.

I) Travaux relatifs aux modifications des aménagements liés au domaine public

Prévu	fr. 150'000.00	(av. Menthon, place de l'Europe, place du Vallon, Faverges)	
Engagé	fr. 119'000.00		
Payé	fr. 101'512.40		
Montant final estimé			fr. 120'900.00

II) Travaux de réfection de parcs et promenades

Prévu	fr. 400'000.00	(quartier de la Bourdonnette, zone nord de la Riponne, jardin Dapples, Désert)	
Engagé	fr. 327'750.00		
Payé	fr. 300'657.40		
Montant final payé			fr. 305'000.00

III) Travaux d'adaptation et amélioration de places de jeux et de leurs équipements

Prévu	fr. 250'000.00	(remplacements toboggans, divers jeux et places de jeux, place du Nord)	
Engagé	fr. 353'250.00		
Payé	fr. 339'762.10		
Montant final estimé			<u>fr. 358'400.00</u>

Montant général estimé (montant du crédit cadre fr. 800'000.00)

fr. 784'300.00

¹ BCC - p. 577 et suivantes

² BCC - p. 355 et suivantes

³ BCC - p. 643 et suivantes

4. Situation du crédit cadre 2001

Dans la mesure du possible, les interventions de relativement longue durée ne sont pas effectuées avant l'été, afin de permettre au public en général et aux enfants en particulier de disposer des espaces "verts" pendant les vacances scolaires. Ceci, d'autant plus que de nombreux chantiers restent fermés durant deux à trois semaines en raison des vacances annuelles des entreprises.

De ce fait, peu de factures sont enregistrées à l'époque de l'établissement de ce type de préavis.

I) Travaux relatifs aux modifications des aménagements liés au domaine public

Prévu	fr.	220'000.00	(rte d'Oron, ch. du Bois-Gentil)	
Engagé	fr.	153'000.00		
Payé	fr.	20'814.60		
Montant final estimé				fr. 205'000.00

II) Travaux de réfection de parcs et promenades

Prévu	fr.	310'000.00	(parc de Valency, quartier de la Bourdonnette, Montbenon)	
Engagé	fr.	295'000.00		
Payé	fr.	43'799.20		
Montant final payé				fr. 295'000.00

III) Travaux d'adaptation et amélioration de places de jeux et de leurs équipements

Prévu	fr.	270'000.00	(places de jeux du Champ du Grand-Chêne, du Devin, de Malley, du Léman, etc.)	
Engagé	fr.	97'500.00		
Payé	fr.	1'212.65		
Montant final estimé				<u>fr. 298'000.00</u>

Montant général estimé (montant du crédit cadre fr. 800'000.00)

fr. 798'000.00

5. Interventions prévues en 2002

5.1 Travaux prévus

Ainsi que rappelé à chaque préavis, la liste des objets peut subir quelques modifications liées à des impératifs de gestion, des urgences ou implication par des opérations privées.

I. Travaux relatifs aux modifications des aménagements liés au domaine public

Les lieux d'intervention seront choisis selon le suivi des affaires et des travaux financés par d'autres services. Il est cependant déjà prévu des travaux à l'av. du Vélodrome, ainsi que la mise en conformité des prises d'eau

fr. 115'000.00

II. Travaux de réfection de parcs et promenades

fr. 370'000.00

- Bourdonnette quartier : fr. 80'000.00
Réfection des aménagements extérieurs, 3^e étape
- Rumine : fr. 48'000.00
Réaménagement des abords en collaboration avec l'État
- Parc de Valency : fr. 125'000.00
Remise en état du promenoir supérieur, 2^e étape
- Promenade Derrière-Bourg : fr. 50'000.0
Pose d'un arrosage automatique et remise en état de la zone est
- Campagne de l'Hermitage, zone ouest fr. 67'000.00

III. Travaux d'adaptation et d'amélioration de places de jeux et de leurs équipements

fr. 315'000.00

Une grande partie des aménagements ludiques ne correspondent plus aux standards actuels; il est donc nécessaire d'intervenir non seulement sur le mobilier lui-même mais aussi sur l'environnement (zones souples, plantations, clôtures).

- Malley promenade : fr. 100'000.00
Réaménagement et pose d'un jeu permettant plusieurs sports
- Léman-Vuachère fr. 150'000.00
Réaménagement d'une place de jeux pour les petits et pose d'un jeu permettant plusieurs sports
- Diverses interventions directement liées à la sécurité fr. 65'000.00

Total

fr. 800'000.00

5.2 Plan des investissements

Le montant de ce crédit figure au plan des investissements 2000-2003 pour un montant de 800'000 francs.

6. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis n° 240 de la Municipalité, du 20 septembre 2001;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 800'000 francs pour couvrir les frais relatifs à la rénovation et à la réhabilitation des parcs et promenades en 2002;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sous les rubriques 6600.390 et 6600.331 du budget de la direction de la sécurité sociale et de l'environnement, service des parcs et promenades;
3. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Jean-Jacques Schilt

Le secrétaire :
François Pasche